

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Direction générale de la gendarmerie nationale

Décision n° 11 071 du 1^{er} décembre 2017 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-mécaniciens cellules et moteurs »

NOR : INTJ1733102S

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2005-850 du 27 juillet 2005 modifié relatif aux délégations de signature des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2012 modifié relatif à la répartition des sous-officiers de gendarmerie par subdivision d'arme, par branche ou par spécialité et fixant les branches et spécialités au sein desquelles l'avancement intervient de façon distincte ;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 05 octobre 2017,

Décide :

Art. 1^{er} - Le tableau d'avancement pour l'année 2018 du personnel sous-officier de gendarmerie de la spécialité « aéronautique-mécaniciens cellules et moteurs » - est arrêté ainsi qu'il suit :

Pour le grade de major, les adjudants-chefs :

Gueguen	Bruno	NIGEND : 132 951
Louri	Christophe	NIGEND : 166 179

Pour le grade d'adjudant-chef, les adjudants :

Bridet	Alain	NIGEND : 135 650
Audigane	Stéphane	NIGEND : 162 595
Le Gallou	Yannick	NIGEND : 232 192
Reynaud	Francis	NIGEND : 192 121
Fourgeau	Philippe	NIGEND : 173 068

Pour le grade d'adjudant, les maréchaux des logis-chefs :

Pecque	Maxime	NIGEND : 334 261
Labache	Ulrich	NIGEND : 202 914
Touzé	Damien	NIGEND : 307 881

Pour le grade de maréchal des logis-chef : néant.

Art. 2 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} décembre 2017.

Pour le ministre d'Etat et par délégation :
Le général de division,
adjoint au directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale,
É.-P. Molowa

